

Ouverture des formations à la rentrée 2024 et capacités d'accueil en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2024-2025

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L612-3 ;
Vu la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
Vu le décret du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'Avis du Comité d'accréditation sur la demande de ré-accréditation de l'Université de Bretagne Sud à délivrer le label CMI-Figure® « Science des données » du 6/06/2021 ;
Vu l'arrêté d'accréditation de l'UBS du 01/07/2022 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis de la CFVU du 7 décembre 2023 ;*

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'ouverture des formations à la rentrée 2024 et capacités d'accueil en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2024-2025.

Documents en annexe :

- Capacités accueil 1^{er} cycle 2024-2025

Décompte des votes :			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	19
<i>Membres en exercice :</i>	28	<i>Pour :</i>	19
<i>Membres présents :</i>	13	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	6	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023

